

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

05/769 du IER/05/85 SRD-BD-31
DECRET N° /MEN/PPS-DGFP-DGPCE-

Retirant les dispositions de l'arrêté
n° 1970/MTPS-DGTFP-DFF du 20 Avril 1981
portant suspension de la Fonction Publique
jusqu'à leur retour au Pays de certains
fonctionnaires et Agents Contractuels
entre autres Monsieur NKOUNBOU Gérard,
Inspecteur de l'Enseignement Primaire de
5^e échelon (Régularisation).-

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 23.8.84 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements hiérarchiques des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84-856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84-858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84-860 du 20.8.84 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Rectificatif n° 84-923 du 19.10.84 au décret n° 84-
858 du 13.8.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révision des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 1970/MTPS-DGTFP-DFF-SRD-B du 20.4.81 por-
tant suspension de la Fonction Publique jusqu'à leur retour au Pays
de certains fonctionnaires et Agents Contractuels ;
(/u la lettre n° 1046 du 26.4.79, du Ministre de l'Education
Nationale à Brazzaville ;
(/u la lettre n° 1044/PM-CE du 10.11.83 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Certificat de prise de service n° 0421/MEN-INEAP
du 25.9.82 ;
(/u sa demande de régularisation de la situation administra-
tive du 17.10.84 ;

.../...

(/u la lettre n° 970/MEN-DGAS-DFAA du 20.11.84, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives (DFAA) à Brazzaville ;

/) E C R E T :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent retirées les dispositions de l'arrêté n° 1970/MTPS-DGTFP-DPI du 20.4.81 portant suspension de la Fonction Publique jusqu'à leur retour au pays de certains fonctionnaires et Agents Contractuels en ce qui concerne Monsieur NKOUMBOU Gérard, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 5° Echelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), précédemment en stage de Formation en France.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 1ER JUIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la refonte
de la Fonction Publique
et de la Prévoyance
Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Ante Edouard YOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP/DGPCE	5
D.G.E.D.	3
D.C.F.	2
M.E.S.S.	2
DGAS/DEPA/SP	2
ANBA/CONGO/FRANCE	2
SGCM/BC	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
DGTFP/ST	2
DGTFP/LE LA SIX	2